



Thérapeute du Développement, un Spécialiste de l'Audition (DT/H)

Ressources:



[rôles de thérapeute du développement](#)



[Informations sur les choix de communication](#)



[tout sur l'intervention précoce](#)

Qu'est-ce qu'un DT/H et pourquoi est-il important pour mon enfant et ma famille de travailler avec lui ?

- DT/H signifie thérapeute du développement, un spécialiste de l'audition. Un DT/H est titulaire d'un diplôme universitaire en éducation pour les sourds/malentendants (d/hh), d'une licence d'éducateur professionnel dans l'État de l'Illinois et a rempli les conditions requises pour être un prestataire de soins d'intervention précoce (EI) accrédité.
- Un DT/H peut fournir des services de thérapie développementale/de l'audition, également connus sous le nom de services de réhabilitation auditive.
- Un DT/H se distingue d'un thérapeute du développement (DT). Un DT est un spécialiste du développement de l'enfant qui sait comment les jeunes enfants développent des compétences adaptées à leur âge. Le DT/H est également un spécialiste du développement de l'enfant, mais il a également reçu une formation spécialisée sur la perte auditive et son impact sur tous les domaines du développement de l'enfant.
- Le DT/H connaît les différents modes de communication utilisés par les enfants sourds/malentendants et leurs familles, et il est chargé de fournir des informations objectives et impartiales sur chaque mode de communication. Certains DT/H peuvent se spécialiser dans un mode de communication plutôt qu'un autre. Chaque famille devrait avoir accès à un DT/H capable de l'aider à utiliser le mode de communication de son choix.
- Les enfants sourds/malentendants peuvent avoir du mal à développer leurs capacités d'écoute et de langage. Un DT/H peut aider les familles à développer ces compétences dans le cadre de leurs activités quotidiennes et à l'aide des jouets et des ressources dont elles disposent à la maison.
- Un DT/H connaît une grande variété d'appareils auditifs et peut aider les parents à apprendre à dépanner les appareils et à faire en sorte que leur enfant continue à les porter.
- Un enfant chez qui une perte auditive a été diagnostiquée peut bénéficier d'une évaluation initiale pour des services avec un DT/H. L'évaluation déterminera si l'enfant remplit les conditions requises pour bénéficier des services et quand ceux-ci pourront commencer.
- Un bébé né avec une perte auditive peut commencer à bénéficier des services d'un DT/H dès l'âge de 2 ou 3 mois. Un DT/H peut travailler avec votre enfant et votre famille dans le cadre du programme d'intervention précoce jusqu'à ce que votre enfant atteigne l'âge de 3 ans, puis quitte le programme.